

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projet de décret sur la fusion
des communes de Carrouge, Ferlens et Mézières (Jorat-Mézières)**

et

projet de loi sur la modification de la loi du 30 mai 2006 sur le découpage territorial

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le jeudi 30 avril 2015 à la Salle de conférences du Château cantonal, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Ginette Duvoisin, Jessica Jaccoud, Patricia Dominique Lachat et Claire Richard, de MM. Jean-Luc Bezençon, Hans Rudolf Kappeler, Daniel Meienberger, Maurice Neyroud, Philippe Randin, remplaçant M. Michel Renaud, Marc-André Bory, Jean-Marc Chollet, Martial de Montmollin, Gérald Cretegny, Marc Oran, ainsi que de la soussignée Aliette Rey-Marion, confirmée dans son rôle de présidente et rapportrice.

Mme Béatrice Métraux, cheffe du DIS, était accompagné de M. Laurent Curchod (délégué aux fusions de communes).

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Mme Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, se félicite du succès de cette fusion qui donnera naissance à une commune comptant 2665 habitants au 1^{er} juillet 2016. Ce projet a commencé en 2011 pour être adopté en 2014, un projet dans lequel les municipalités se sont investies sans précipitation.

3. DISCUSSION GENERALE

Plusieurs députés saluent cette fusion mais avec toutefois un petit regret : que l'ensemble des communes du Jorat qui aujourd'hui partagent beaucoup de choses en commun ne se soient pas jointes à cette fusion.

Une remarque au sujet d'un point manquant dans tous les EMPD concernant les fusions, soit les motivations des municipalités et des citoyens à vouloir fusionner. Il est répondu que très souvent le problème du renouvellement des autorités est mis en avant mais pas seulement.

Mme la cheffe du département retient la proposition pour les prochains EMPD de fusions de communes.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

La discussion n'est pas demandée.

5. PROJET DE DÉCRET SUR LA FUSION DES COMMUNES DE CARROUGE, FERLENS ET MÉZIÈRES (JORAT-MÉZIÈRES)

Discussion sur le projet de décret et votes

Article 1

L'article 1 est adopté à l'unanimité des 15 députés présents.

Article 2

L'article 2 est adopté à l'unanimité des 15 députés présents.

Article 3

L'article 3 est adopté à l'unanimité des 15 députés présents.

Article 4

L'article 4 est adopté à l'unanimité des 15 députés présents.

Article 5

L'article 5 est adopté à l'unanimité des 15 députés présents.

Vote final sur le projet de décret

A l'unanimité, la commission adopte le projet de décret tel qu'il ressort de son examen.

Entrée en matière sur le projet de décret

A l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil d'entrer en matière sur cet EMPD.

6. PROJET DE LOI SUR LA MODIFICATION DE LA LOI DU 30 MAI 2006 SUR LE DÉCOUPAGE TERRITORIAL

Discussion sur le projet de loi et votes

Article 3 District de la Broye-Vully

A l'unanimité, la commission adopte l'article 3 tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Article 7 District de Lavaux-Oron

A l'unanimité, la commission adopte l'article 10 tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Vote final

A l'unanimité, la commission adopte le projet de loi tel qu'il ressort de son examen.

Recommandation d'entrée en matière

A l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil d'entrer en matière sur cet EMPL.

Oulens-sur-Lucens, le 16 mai 2015

*La rapportrice :
(Signé) Alette Rey-Marion*